» Je considère qu'il est à la fois de l'intérêt de la *défense nationale* et de l'intérêt de la *sécurité publique* que le gouvernement français connaisse et *connaisse seul* la nouvelle invention de M. Turpin, si, comme il l'affirme, elle est de nature à produire des effets infiniment plus dévastateurs qu'aucun autre moyen connu jusqu'à ce jour, et si elle peut permettre de réaliser des économies considérables dans les budgets de la guerre et de la marine.

» En effet, si cette invention venait à être révélée à une puissance étrangère, elle nous mettrait en état d'infériorité vis-à-vis d'elle, ou même, si elle venait à être simplement divulguée, elle pourrait constituer un danger public nouveau et redoutable entre les mains des criminels qui commettent journellement des attentats.

» Ayant été amené à appeler votre attention sur cette question que je crois des plus graves, j'ai tenu à vous donner l'adresse exacte de M. Turpin afin que vous puissiez l'appeler directement au ministère et que la responsabilité d'un refus de l'entendre reste entière pour le gouvernement, voulant dégager la mienne et me réservant de m'expliquer publiquement à cet égard, le cas échéant.

» Veuillez agréer, etc.

A la seconde lettre de M. de Ramel, M. Casimir Périer lui a répondu publiée dans la *Patrie* et que M. de Ramel nous a mise sous les yeux.

La lettre de Turpin au général Deloye, directeur de l'artillerie, à laquelle fait allusion M. Casimir Périer, contenait plus de huit pages ; elle est datée du 29 avril 1893. On y retrouve les récriminations de Turpin sur le passé, mais elle paraît inspirée d'un esprit de conciliation, tout en étant quelquefois d'une forme triviale.

Voici les passages saillants de cette lettre :

« Je viens aujourd'hui vous demander très loyalement si vous avez l'intention de continuer cette guerre dont la cause est très certainement un malentendu et peut-être de la crainte. De mon côté je crois que j'ai eu la fibre patriotique trop sensible et que je me suis exagéré un peu la possibilité de conserver secrète mon invention.

. . . . . .

» En tous cas, je vous le dis franchement, je ne tiens pas à continuer cette lutte, j'ai d'autres travaux, d'autres études et je serais heureux de pouvoir m'y donner tranquillement et je crois que ce serait le mieux dans l'intérêt du pays de passer l'éponge sur toute cette affaire.

» En terminant M. Turpin prie le général Deloye de venir *à Bruxelles* s'entretenir avec lui. »

Nous demandons à M. de Ramel s'il connaît le secret de l'inventeur.

— Je n'ai reçu et n'ai voulu recevoir aucune confidence à ce *sujet*. Je crois toutefois qu'il s'agit d'un système d'explosion à distance.

— Savez-vous quelle est la puissance de la Triplice qui a acheté le secret ? Est-ce l'Allemagne, comme on dit dans les couloirs de la Chambre.

— Je l'ignore absolument, mais je le crains.

— Avez-vous, monsieur le *député*, l'intention de porter la question à la tribune.

— Pour ma part je ne prendrai aucune initiative, mais si le débat est soulevé, j'interviendrai certainement.

Nous quittons sur ces mots l'honorable M. de Ramel.

UNE INTERPELLATION DE M. LE HÉRISSÉ

Pour toute l'après-midi, la question ministérielle a passé au second plan, primée qu'elle était par la grave révélation de la *Patrie*. L'émotion a été considérable au Palais-Bourbon et dès la première minute, on a appris que M. Le Hérissé avait écrit *au ministre de la guerre* pour le prévenir qu'il voulait le questionner à ce sujet.

M. Le Hérissé a d'ailleurs vu le ministre de la guerre qui lui a dit en substance : « Il est exact que j'ai refusé de recevoir M. Turpin et d'examiner son invention. Moi, *général* Mercier, je tiens à mon honneur, et M. Turpin est un être malpropre et salissant tout ce qu'il touche. Quant à son invention, je ne crois pas qu'elle ait la valeur qu'on lui attribue.

»L'article de la *Patrie* me paraît être de la part de Turpin, une œuvre de chantage. Si la Chambre veut nommer une *commission* pour examiner l'invention de M. Turpin, qu'elle le fasse sous sa responsabilité, mais je suis décidé à ne pas m'en mêler. »

La question *Le Hérissé* sera probablement transformée en interpellation. On jugeait que ce début pour le ministère était bien fâcheux.

Le scandale est *énorme et*, de l'avis des députés que nous avons rencontrés, MM. Bazile, Riu, Porteu, etc., il peut avoir de grosses conséquences. Le général Riu, que nous avons vu, déplore ces scandales *et ne cherche* qu'un moyen de les réprimer ; mais il savait que Turpin avait été écondut.

Enfin, d'autres déclarent Turpin fou et disent que ce seul fait d'avancer que l'étranger a quinze millions d'armes entre les mains le prouve surabondamment.

LES PROPOSITIONS DE L'ALLEMAGNE

Paris, 29 mai. — D'après de nouveaux renseignements, Turpin avait écrit au général Deloye qui l'attendait à Bruxelles, à l'hôtel du *Grand Monarque*, où il se tiendrait sous un déguisement et avec une fausse barbe. On se rappelle que Turpin avait vendu ses brevets relatifs à la *pemplastite* à la société de la pemplastite.

Cette société avait eu des démêlés avec l'inventeur qui, malgré sa cession, continuait à faire commerce de ses inventions.

Un de nos confrères a pu joindre le président de cette société, M. Levallois, adjoint au maire du deuxième arrondissement. M. Levallois s'est écrié en apprenant la nouvelle : « Oh ! cela devait finir ainsi ; je m'entremis en 1892 pour que, à sa sortie de prison, Turpin reçût une compensation qui lui aurait *permis de rester* tranquille et de se livrer en paix à ses goûts inventifs. Malgré mes démarches et les siennes, il ne put rien obtenir.

» A sa sortie de prison, Turpin fut l'objet de sollicitations pressantes de la part de l'Allemagne, les pourparlers engagés avec le gouvernement français, les lettres envoyées par l'inventeur à M. Casimir-Perier et au général Borius demeurèrent inutiles. Alors, il raconta les propositions de l'Allemagne, l'affaire traînant depuis six mois. »

LE PASSÉ DE TURPIN

Voici les principales étapes de la vie de l'inventeur : Après avoir reçu le prix Montyon pour son invention des couleurs *inoffensives*, à l'usage des jouets d'enfant, Eugène Turpin inventa un pneumo-explosif, la pemplastite, dont il vendit le brevet à une société.

Vint ensuite la melinite, pour laquelle le gouvernement français lui remit la somme de 250,000 fr. et le fit chevalier de la Légion d'honneur.

Cette somme fut remise à Turpin qui conserva pendant plus de 3 mois à son entière disposition, la melinite nécessitant pour être utilisée dans l'artillerie, un détonateur spécial dont il ne connaissait pas le dispositif. On n'a pas oublié dans quelles circonstances il entreprit avec *Triponé* de vendre la melinite à une maison anglaise et comment Tripone, grâce à la complicité d'employés d'une manufacture d'armes, put se procurer les *dessins* du détonateur employé dans nos obus. Turpin n'ayant pas retiré de ses essais avec la maison anglaise le profit sur lequel il comptait dénonça Tripone et fut *condamné* à la prison avec ce dernier puis gracié dans le courant de l'année dernière.

C'est à sa sortie de prison, assure-t-on, que Turpin inventa le nouvel *explosif qu'il* vient de vendre à l'étranger.

LE DÉMENTI DU GÉNÉRAL BORIUS

Turpin serait fou

Paris, 29 mai. — Une agence officieuse communique la note suivante : Le général Borius, interrogé au sujet de l'affaire de la *Patrie*, a déclaré qu'il ne fut jamais question d'une entrevue entre M. Carnot et Turpin.

Le général Borius ne connaît nullement le sieur Bois dont il ignore même l'existence.

Il croit que Turpin après ses déboires n'a plus la pleine possession de ses facultés mentales.

Une note de M. Casimir Périer

Voici la note que communique M. Casimir Périer, président du Conseil, au sujet de l'affaire Turpin :

« Un journal du soir publie, au sujet de M. Turpin, une lettre de M. Casimir Périer en réponse à M. de Ramel, qui sur la demande de M. Turpin était intervenu auprès du Président du Conseil. La lettre de M. C. Périer explique par quels motifs le ministère de la guerre n'a pas cru pouvoir entrer en relations avec M. Turpin, et elle ne comporte, de la part de M. C. Périer, aucune explication complémentaire. »

M. Turpin et l'Angleterre

Paris, 8 h. 30 soir. — Le journal la *Presse*, qui paraît vers huit heures, dit que de source sûre il croit pouvoir être autorisé à affirmer que c'est à l'Angleterre que Turpin a vendu son invention. D'après ce même journal cette invention consisterait en une poudre d'une force prodigieuse et en une mitrailleuse à effet foudroyant.

La déclaration de M. Cardane

Paris, 29 mai. — M. Cardane, du *Figaro*, très lié avec Turpin, vient de faire la déclaration suivante : « Depuis près de six mois, je ne craignais que trop le dénouement qui s'est produit. Pendant ces six mois, j'ai supplié Turpin de repousser toutes les avances de l'étranger, lui faisant espérer que le jour viendrait *bien ou la* gouvernement français se déciderait, sous la pression du sentiment public, à s'occuper de son invention. Contrairement à mon espoir, le gouvernement est resté sourd à toutes les supplications et à tous les avertissements ; il en portera la responsabilité.

»La *Patrie* dit nettement que c'est moi qui ai mis Turpin en relations avec M. Bois, un agent officieux de l'Elysée. C'est M. Pierre Denis, journaliste, qui fut le dernier homme de confiance du général Boulanger, qui mit M. Bois en rapport avec Turpin. Ce n'est que plus tard, lorsqu'il quitta Paris que Turpin me demanda de suivre la démarche de M. Bois, auquel il me présenta. Tout ce qui concerne la démarche de M. Bois à l'Elysée est rigoureusement exact ; à moins que M. Bois, dans un but que je ne m'expliquerais pas ne nous ait à ce moment mystifiés, ce que je ne crois pas. »

Au ministère de la guerre

Au ministère de la guerre, on se demande s'il n'y a pas lieu de supposer que M. Turpin tente une démarche suprême auprès du gouvernement français. On ajoute : « Vous comprenez qu'il est impossible de donner aucune réponse absolument *ferme ; mais soyez certain qu'elle ne* saurait tarder et que la défense du pays reste entière et sans trahison. »

L'opinion de Me Coulon

Me Henri Coulon, qui fut l'avocat de Turpin, a déclaré, de son côté : « Je suis absolument persuadé que Turpin a inventé *quelque chose d'admirable, et je ne serais pas* étonné qu'il se fût laissé aller à la vendre à l'étranger, car c'est un génie et un fou ! »

Turpin après sa grâce

Paris, 29 mai. — Quatre mois après sa grâce, en octobre 1893, Turpin, apprenant celle de Tripone, déclarait ceci, au sujet de sa nouvelle invention dont la presse avait déjà parlé :

« Mon intention était de conserver cette invention exclusivement à la France, mais si on espère recommencer l'expérience de la melinite et si ce nouvel engin, qui paraîtrait dernièrement encore intéresser vivement un des membres du gouvernement, doit subir le même sort que la mélinite, et être vendu à l'étranger avec l'estampille ministérielle, et bien, je me demande si je ne ferais pas mieux de le vendre moi-même, afin d'être sûr d'en avoir au moins le profit. »

Et après pause, Turpin ajouta en souriant : Mais non, rassurez-vous, je n'en ai nullement l'intention.

La découverte de Turpin

L'engin vendu à l'étranger par M. Turpin serait une mitrailleuse perfectionnée, à mécanisme électrique, se chargeant et se déplaçant elle-même automatiquement, et faisant pleuvoir instantanément, sur une étendue considérable, une véritable grêle de mitraille et de balles.

Ce serait là, assure-t-on, une machine de guerre extraordinairement puissante.

Voici, au surplus, ce qu'un ami de Turpin déclarait le 16 juin 1893, au sujet de cet engin :

« Le nouvel engin de guerre inventé par Turpin rend toute rencontre impossible et est aussi merveilleux qu'épouvantable. Cet engin, très léger, est servi par 4 hommes et traîné par deux chevaux.

» Il porte deux décharges.

» Par son système, Turpin peut envoyer quatre décharges en un quart d'heure ; chaque décharge lance 25.000 projectiles à 3.500 mètres et plus, rayonnant en tous sens, et couvrant géométriquement 25.000 mètres carrés.

» Avec le même principe, les navires de commerce et *les bateaux de pêche, sans transformation importante* peuvent acquérir par ce nouvel armement, une puissance rivalisant avec celle de la plus grosse artillerie de marine d'*aujourd'hui*, et de tous les cuirassés dont les blindages les plus résistants deviennent inutiles.

Turpin déclarait, de son côté, en confirmant l'exactitude de ces détails : « Cette découverte est basée sur des principes nouveaux ; avec elle, la défense des côtes (et je pense à l'Angleterre), devient impossible. Un bateau de pêche quelconque, porteur d'un de mes engins, nettoierait en une demi-heure la côte anglaise.

» Rien de plus facile ensuite qu'une descente. Si une déclaration de guerre se produisait, il me suffirait d'un mois pour être absolument prêt ; j'estime que mon invention serait, dans ce cas, l'équivalent, au point de vue de la défense, d'une armée de 500.000 hommes. »

Turpin, dans une interview avec un rédacteur de l'*Autorité* le 20 mai, offrait de partir avec une commission d'officiers, pour une presqu'île du Finistère ou son engin pourrait être expérimenté à l'abri de toute indiscrétion.

Il demandait en outre à être protégé, durant les expériences, par un cordon de troupes infranchissable. « A cette condition, disait-il, je livrerai mon secret au gouvernement. »

Turpin vendu à l'Allemagne

Paris, 29 mai. — La *Libre Parole* dément l'information de la *Presse* que ce serait à l'Angleterre que Turpin aurait vendu sa découverte. *Ce serait* exactement à l'Allemagne qu'il l'aurait cédée.

Deux personnalités militaires, le général directeur de l'artillerie de l'armée allemande, et un autre envoyé, munis des pouvoirs particuliers de l'empereur Guillaume, auraient traité avec Turpin. Il y aurait même plus : l'empereur aurait fait offrir à Turpin le poste d'ingénieur en chef des armements.

La signature du traité

Paris, 29 mai. — On téléphone de Bruxelles au *Journal* que ce soir à 7 heures, le traité entre Turpin et les officiers de l'état-major allemand n'était pas encore signé.

L'impression dans le public

L'étonnement d'abord causé dans le public par les révélations de la *Patrie*, dont les éditions successives ont été littéralement enlevées, a fait place à une émotion profonde. Chacun recherche avidement dans les journaux du soir des détails nouveaux sur cette grave affaire.

LA CRISE MINISTERIELLE

Une liste probable

Paris, 29 mai.

Les négociations pour la formation du futur cabinet se poursuivent mais bien lentement. Comme nous n'avons pas cessé de le faire prévoir, il a paru impossible de placer M. Delcassé aux affaires étrangères à cause de sa jeunesse et de son manque naturel d'expérience pour tenir un aussi délicat emploi. M. Delcassé prend donc les colonies ; le portefeuille de la marine sera attribué soit à M. Félix Faure, soit à M. de Kerjégu. Ce dernier tient jusqu'à présent la corde.

M. Cambon, notre ambassadeur à Constantinople, a été, comme nous l'avons indiqué, consulté pour savoir s'il accepterait le portefeuille des affaires étrangères ; il a répondu négativement par télégramme ; on s'est alors adressé à M. Hanoteaux, ministre plénipotentiaire, ancien député de l'Aisne et actuellement directeur des consulats et des affaires commerciales ; au quai d'Orsay, on ne doute pas que M. Hanoteaux accepte.

Il est certain que M. Leygues doit prendre soit le portefeuille de l'instruction publique, soit celui du commerce, et que M. Barthou prend celui des travaux publics. M. Dupuy s'était, dès ce matin, assuré le concours de M. Viger pour l'agriculture et de M. le général Mercier pour la guerre.

Dans ces conditions, la liste serait ainsi composée :

Intérieur et présidence du conseil : M. DUPUY.
Affaires étrangères : M. HANOTEAUX.
Colonies : M. DELCASSÉ.
Justice : M. GUÉRIN, sénateur.
Commerce : M. LOURTIES, sénateur.
Travaux publics : M. BARTHOU.
Instruction publique : M. Georges LEYGUES.
Guerre : le général MERCIER.
Marine : M. Félix FAURE.
Agriculture : M. VIGER.
Finances : (?) M. POINCARÉ.

Cette combinaison, qui sera fort probablement démanti officiellement, à moins d'un incident fortuit, comprend seulement deux sénateurs, deux députés et deux titulaires n'appartenant pas au Parlement : le général Mercier et M. Hanoteaux, mais celui-ci est un ancien député.

M. Delcassé et M. Félix Faure n'ont été que sous-secrétaires d'Etat. Le général Mercier et M. Viger faisaient tous deux partie du précédent cabinet. M. Poincaré n'a été ministre qu'une fois dans le cabinet Dupuy-Freycinet : il était à l'instruction publique. Il en est de même de M. Guérin qui, dans ce cabinet, avait la justice. Enfin MM. Lourties, Barthou, Hanoteaux, Leygues, Félix Faure et Delcassé n'ont jamais été ministres.

Nouvelle combinaison

Au dernier moment on assure que les deux sénateurs qui entrent dans la combinaison ne seraient ni M. Lourties ni M. Guérin ; on donne M. Thézard pour la justice et M. Loubet qui irait aux travaux publics. Dans ces conditions M. Barthou irait au commerce ; on ferait un chassé-croisé avec M. Leygues.

LA LISTE OFFICIELLE

Voici la liste ministérielle que M. Ch. Dupuy ira proposer ce soir au président de la République :

Intérieur et cultes : M. DUPUY ;
Justice : M. GUÉRIN ;
Finances : M. POINCARÉ ;
Instruction publique : M. GEORGES LEYGUES ;
Guerre : le général MERCIER ;
Marine : M. FÉLIX FAURE ;
Colonies : M. DELCASSÉ ;
Travaux publics : M. BARTHOU ;
Commerce : M. LOURTIES ;
Agriculture : M. VIGER ;

Pour les affaires étrangères, on a de nouveau télégraphié à M. Cambon. S'il refuse, c'est M. Hanoteaux qui prendra les affaires étrangères.

Une réunion des nouveaux ministres. — La base de la déclaration

Paris, 29 mai, 11 heures soir. — M. Dupuy et les nouveaux ministres se sont réunis à 9 heures, ce soir, à l'Elysée. Seul le ministre des affaires étrangères était absent.

A propos de ce portefeuille, disons que M. Cambon a répondu par un nouveau refus à la dernière dépêche qui lui a été envoyée. Il est donc maintenant certain que M. Hanoteaux accepterait les affaires étrangères, mais il a demandé à réfléchir jusqu'à demain matin.

C'est pour cette raison ou plutôt pour ce prétexte que le décret nommant les ministres ne paraîtrait pas demain à l'*Officiel*, mais nous tenons d'une source très certaine d'un propre collègue de M. Hanoteaux, que ce dernier assistera au conseil des ministres qui doit se réunir demain à 10 heures, sous la présidence de M. Carnot.

C'est dans ce conseil que seront jetées les premières bases de la déclaration ministérielle. On y examinera en *particulier ce qui devra être dit au sujet du budget. On* sait que dans les négociations laborieuses qui viennent à peine d'aboutir, cette question a été longtemps une pierre d'achoppement.

M. Poincaré, que nous avons vu, nous a dit que pour ne pas entraver le vote du budget, il ne retirerait pas le projet de M. Burdeau, de façon à permettre à la commission du budget de continuer l'examen du budget des dépenses. Quant au budget des recettes, M. Poincaré estime qu'on ne peut voter d'ici à juillet les réformes proposées par M. Burdeau.

Tout au plus pourrait-on accepter le relèvement de la taxe sur les propriétés bâties et alléger l'impôt des portes et fenêtres, de la plus value à retenir de ce côté. On pourrait ainsi accepter l'amendement de M. Cornudet proposant la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, en augmentant légèrement la taxe mobilière.

Enfin voter le principe de la transformation de l'impôt foncier en impôt sur le revenu foncier de façon à mettre l'administration en demeure de commencer le long travail qui doit préparer cette réforme.

Quant à la réforme des boissons, M. Poincaré demandera d'ajourner la discussion jusqu'en novembre pour lui permettre d'amender le projet déposé par M. Burdeau dans le sens du maintien des privilèges des bouilleurs de cru.

Si la Chambre lui refusait cette prolongation, M. Poincaré n'hésiterait pas à se retirer.

Les sous-secrétaires d'État

Paris, 29 mai. — Le *Figaro* dit qu'il est possible qu'on songe à créer quelques sous-secrétaires d'Etat et que déjà les noms de MM. St-Germain, Bastide et de La Baume ont été prononcés.

La Société nationale d'encouragement au bien

La distribution solennelle des récompenses de la société nationale d'encouragement au bien a eu lieu lundi, sous la présidence de M. Jules Simon, assisté de MM. le docteur de Beauvais, Liégeard, Conscience, Léon Petit.

M. Jules Simon a prononcé une allocution.

Parmi les lauréats les plus applaudis, on cite : M. le colonel de Ponchalon, pour son livre *Souvenirs de guerre, 1870-1871* ; l'abbé Girard pour son ouvrage *le soldat français* ; M. A. Dubois pour sa *Gerbe d'or*. L'Union française pour le sauvetage de l'enfance et la Caisse des victimes du Devoir, qui ont mérité une couronne civique ; l'Hôpital international au directeur duquel M. Jules Simon a remis une médaille d'honneur ; l'Association syndicale des comptables et des employés de commerce de la ville de Dijon ; M. Marguery, qui ont eu une médaille d'or. M. de la Sizeranne, le bienfaisant aveugle qui est la providence de tous les aveugles ; la sœur Marie-Reine, de la Charité de Bourges ; l'abbé Deleuze, le moralisateur des cités chiffonnières ; la sœur Antonine, cuisinière des petits potirnaires ; l'abbé Debarbes, directeur du Cercle des ouvriers de Laon ; le commandant Bizard, de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, sauveteur émérite ; la sœur Félicie Marie, spéciale pour varioleux et cholériques.

On signale un petit incident d'une simplicité touchante :

On venait de remettre une médaille d'honneur au « père Pelou, » un des doyens des conducteurs d'omnibus, — *49 ans de services*, — et le lauréat regagnait sa place au milieu des applaudissements, lorsque, des galeries, un cri retentit, poussé par trois voix enfantines : « Vive grand-père ! »

On sourit et les assistants saluèrent de vifs applaudissements cet enthousiasme naïf, mais filial !

UN DROLE DE MAIRE

Il y a dans le département de Vaucluse un maire, celui de Saint-Trinit, qui vient de prendre, paraît-il, un arrêté tout à fait remarquable : « *Il est défendu*, porte cet arrêté, à M. le curé de s'occuper de ce qui regarde les processions. Il sera tenu de les suivre quand nous lui en donnerons l'ordre. La force armée est chargée de donner force de loi au présent arrêté. » Le maire de Saint-Trinit ne paraît pas absolument ennemi des processions, à la différence de beaucoup de ses collègues, qui ne peuvent les supporter. Seulement, il défend au curé d'aller à la procession quand lui, maire, ne le veut pas et il lui ordonne de la suivre quand il le juge à propos. Voilà une manière d'entendre les rapports de l'Eglise et de l'Etat qui nous paraît original.

Le maire de Saint-Trinit, un de ces jours, fera un règlement sur l'administration des sacrements, et peut-être voudra-t-il dire lui-même la messe. Mais, après tout, cet arrêté, s'il est un peu plus grotesque, n'est pas plus vexatoire que celui du maire de Saint-Denis qui défend aux curés d'accompagner les morts au cimetière. Le Conseil d'Etat a déclaré que le maire de Saint-Denis était dans son droit. Peut-être décidera-t-on aussi que celui de Saint-Trinit n'a pas excédé le sien. Il serait bien désirable cependant que l'on trouvât le moyen d'empêcher les autorités municipales de se livrer à ces ridicules fantaisies et de tracasser *ainsi leurs concitoyens*, sous prétexte de protester contre l'esprit nouveau.

LES SACRIFICES HUMAINS AU DAHOMEY

Un démenti du général Dodds

Paris, 29 mai. — La *Vérité* annonçait récemment que des sacrifices humains avaient eu lieu à Abomey à l'occasion du couronnement du roi Toffa.

Le général Dodds, interviewé à ce sujet, a formellement démenti le fait, affirmant que la présence d'un détachement français à Abomey rendait absolument impossible le renouvellement de ces odieuses pratiques.

Au ministère de la marine on se borne à dire que rien de pareil n'a été signalé, en ajoutant toutefois qu'il se pourrait que des sacrifices humains eussent été célébrés à notre insu dans une des parties du Dahomey qui ne sont pas occupées par nos troupes.

Rappelons que la *Vérité* disait tenir son information de source certaine.

Notre confrère insiste aujourd'hui sur ce point :

« *La provenance de cette triste nouvelle*, dit-il, nous en garantit malheureusement la vérité.

» Le gouvernement, d'ailleurs, doit être déjà renseigné, car le fait des sacrifices humains accomplis à Abomey pour célébrer l'avènement d'Agogliabo n'est pas resté secret. »

La crise ministérielle en Hongrie

Paris, 29 mai. — Ainsi que nous le faisions prévoir hier, une crise ministérielle est sur le point d'éclater en Hongrie. Elle est même plus grave qu'on ne le pensait. Une dépêche de Buda-Pesth annonce, en effet, que la démission de M. Wekerlé est considérée comme certaine. Le président du conseil se retirerait en raison du refus de l'empereur de se prêter aux mesures réclamées de lui pour rendre possible le vote par la Chambre des Magnats du projet sur le mariage civil.

LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

EN SUISSE

Suite. — Voir le « Journal de Roubaix » d'hier

A Trogen, la réélection des sept membres du conseil du gouvernement, y compris le Landamann, est annuelle, et cette année, par suite de cinq démissions acceptées, il y avait de nouveaux candidats à proposer. Vingt-huit bonnes pour cinq candidats à élire sont successivement prononcés et jetés à l'assistance, mais avec le plus grand calme et sans aucune manifestation extérieure. Les votes *ont lieu, et, ce qui paraîtrait bien surprenant à tous* ceux qui n'en ont pas été les témoins, ce n'est pas par bulletins, c'est à mains levées qu'il y est procédé, avec toutes sortes d'éliminations successives, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus, pour chaque élection à faire, que deux candidats entre lesquels les électeurs ont à se prononcer.

C'est le Landamann qui est le juge du vote ; quand il y a doute, il le fait recommencer, en consultant ses assesseurs. Quel coup d'œil il lui faut pour reconnaître, jusqu'à l'extrémité de l'assistance et dans la profondeur de cette masse humaine agglomérée, quelle peut être la majorité ! Sa perspicacité comme son impartialité n'est jamais en défaut.

Quelle aide puissante lui donne l'huissier cantonal, ordinairement choisi pour le timbre de sa voix qui, à Trogen, retentissait comme une cloche ! Chaque nomination, une fois rendue définitive, est suivie d'une cérémonie qui semble imposante, surtout quand on la voit pour la première fois. L'escorte des tambours, des fifres, des hallebardiers va chercher dans l'assistance le conseiller du gouvernement qui vient d'être élu et le conduit solennellement à l'estrade où il reçoit l'accolade du Landamann et de ses collègues. C'est également à mains levées qu'a lieu l'élection des juges du tribunal supérieur du canton, mais sans qu'il y ait le même appareil et sans que la landsgemeinde d'aujourd'hui ait d'ailleurs à exercer aucune attribution judiciaire.

On passe ensuite à la seconde partie de la réunion, l'œuvre législative pour la confirmation ou le rejet des lois ou des propositions portées devant l'assemblée plénière du canton, sans que dans le canton d'Appenzel elles puissent donner lieu à aucun débat. Au contraire, dans le canton de Glaris, ce qui fait le grand intérêt de l'assemblée plénière, elles y sont mises en délibération et publiquement discutées, pourvu qu'avant le 31 décembre, elles aient été signées par dix électeurs et communiquées au Grand Conseil. Elles sont inscrites dans le memorial distribué longtemps à l'avance et dont chaque électeur a pris soigneusement connaissance.

Cette année, à défaut de toute proposition politique, des propositions sur l'abaissement de l'impôt du sel et sur l'assurance obligatoire étaient les principales questions mises à l'ordre du jour. Après l'approbation des comptes, qui dans chaque landsgemeinde n'est en général qu'une formalité, la délibération s'est prolongée jusqu'à une heure de l'après-midi, avec toute une série de discours dans lesquels la phraséologie ne trouve aucune place.

Soit en montant sur l'estrade du Landamann qui sert ainsi de tribune aux harangues, soit en parlant de leur place avec une voix plus ou moins sonore, des électeurs appartenant à toutes les professions usent de leur droit de parole et s'en servent avec une remarquable aisance, en rappelant, avec leur tumulte en moins, ce que devaient être l'agora d'Athènes et le forum de Rome.

C'est que l'éducation politique est entrée dans les mœurs des habitants dès leurs premières années et y a pris racine. A Glaris, une place est réservée aux enfants des écoles, en bas de l'estrade du Landamann. Ils sont là, en grand nombre, écoutant les délibérations de leurs pères, apprenant déjà leur métier de citoyen, et il est bien rare que le moindre signe soit nécessaire pour les rappeler au silence. C'est la coutume ancienne qu'ils continuent, et l'avenir qu'ils représentent est, en quelque sorte, sous la garde du passé.

Il y a encore un plus beau et dernier spectacle que donnent les assemblées plénières de Suisse, c'est celui du serment. Rien de plus solennel et de plus émouvant. Tour à tour, le Landamann le prête et le reçoit, tête nue, devant toute l'assemblée également découverte et dans l'attitude du recueillement. Il est lu à haute voix par l'huissier cantonal avec tous les engagements qu'il est destiné à ratifier et il est précédé de la formule suivante :

« J'ai bien compris ce dont lecture a été faite et je le » tiendrai fidèlement, aussi vrai que je désire et que je » prie Dieu qu'il me vienne en aide. » Quand ces mots sont répétés en chœur et avec une vibrante harmonie par des milliers d'assistants levant, suivant l'antique usage, les trois doigts de la main droite comme invocation de la Trinité, il semble que c'est le fameux serment du *Grütli* qui se renouvelle, comme si la voix des premiers fondateurs de l'indépendance helvétique se faisait encore entendre à travers les siècles, pour *affirmer* une fois de plus la perpétuité de la patrie.

Quel grand enseignement que celui d'une démocratie aussi égalitaire et aussi disciplinée ! L'égalité la plus complète qui rapproche toutes les conditions sociales, pour correcliff le plus constant respect auquel aucun assistant de l'assemblée plénière n'est tenté de manquer. Ni vacarme, ni tapage, ni cris d'aucune sorte. L'autorité du Landsmann est comme un sacerdoce qu'il exerce, la minorité s'incline devant la majorité telle qu'il la reconnaît et la proclame. Chaque électeur sent qu'il représente lui-même la souveraineté du canton et qu'il n'y a pas de République digne de ce nom quand ce n'est pas le règne de la loi qu'elle établit.

Aussi était-il permis de dire à celui qui rendait à ses hôtes un juste témoignage de cordiale sympathie, que si la nature fait la beauté de la Suisse, la Suisse peut se glorifier également de tout ce que valent les mœurs politiques de ses habitants telles que les Landsgemeinde les font si avantageusement connaître, en montrant ce que d'autres républiques gagneraient à se les approprier.

LEFÈVRE PONTALIS,
Membre de l'Institut, ancien député du Nord.

Un match transatlantique émouvant

Liverpool, 29 mars. — On sait que depuis longtemps les transatlantiques anglais et américains se font une guerre acharnée au point de vue de la rapidité des traversées entre New-York et Liverpool ou Southampton.

Les passagers du steamer *Majestic*, transatlantique anglais, qui vient d'arriver à Liverpool, adressent aux journaux une protestation indignée concernant des incidents *fort émouvants* dont leur voyage a été marqué.

Le *Majestic* avait quitté New-York en avance d'une demi-heure environ sur le transatlantique américain *Paris* qui venait derrière lui, allant à Southampton.

Une lutte acharnée de vitesse s'engagea. Le *Paris* vint se mettre à babord du *Majestic*, si près, disent les passagers de ce dernier paquebot, qu'on apercevait distinctement et à l'œil nu le nom du steamer américain. Pendant trois jours, les deux transatlantiques coururent côte à côte, à travers l'Océan.

Ce fut un match épique.

Tout à coup, le capitaine Parsell, du *Majestic*, aperçut le *Paris* virant de bord et manœuvrant de telle façon qu'il venait sur lui par le travers. Une catastrophe était imminente si le capitaine anglais n'avait fait immédiatement machine en arrière à toute vitesse. Il y avait 2,400 passagers à bord des deux steamers. Le *Paris* put ainsi prendre de l'avance sur le *Majestic* et arriver premier à destination.

Le colonel Vincent Howard, membre de la Chambre des communes, vient de prévenir le président du Board of Trade qu'il lui poserait une question, jeudi prochain, relativement à ce match des steamers *Paris* et *Majestic* à travers l'Atlantique.

Le colonel demandera que des mesures soient prises pour que, désormais, les paquebots des grandes compagnies anglaises ou américaines ne puissent plus se livrer à des expériences de vitesse trop périlleuses pour les milliers de passagers qu'ils transportent.

La *question du colonel* est basée sur ce fait que, pendant leur dernière traversée de l'Atlantique, le *Paris* et le *Majestic* naviguèrent pendant plusieurs jours côte à côte et que le *Paris* ne gagna l'avance qu'en risquant d'aborder son adversaire.

NOUVELLES DU JOUR

M. Ferdinand de Lesseps et la Compagnie de Suez

Paris, 29 mai. — Dans la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Suez, le Conseil proposera que M. de Lesseps, en raison de son grand âge, soit nommé président honoraire et remplacé par M. Guichard.

Une pension de 60.000 fr. serait allouée aux treize enfants de M. de Lesseps et une pension égale à Mme de Lesseps.

Jeanne d'Arc et la gauche démocratique

Paris, 29 mai. — La gauche démocratique s'est réunie sous la présidence de M. de Verninac. Elle a décidé en outre de ce que nous avons déjà dit de voter la proposition Demole tendant à ériger une statue à Jeanne d'Arc à Rouen où elle a été brûlée, afin de faire échec à la proposition Joseph Fabre.

La dynamite à Fleurus

Fleurus, 29 mai. — Une cartouche de dynamite a fait explosion la nuit dernière devant la demeure d'un ingénieur de Fleurus. Les dégâts purement matériels sont importants.

Le drapeau rouge

Carmaux, 29 mai. — Les époux Mayzou, limonadiers, ont été cités hier devant le juge de paix pour exhibition du drapeau rouge à l'occasion du 27 mai.

Le mari et la femme ont été condamnés à 5 francs d'amende et aux dépens.

Le traité anglo-congolais

Berlin, 29 mai. — D'après des avis de Bruxelles, de source spéciale, le gouvernement allemand a bien adressé au gouvernement du Congo une protestation contre la convention conclue entre cet Etat et l'Angleterre.

Le gouvernement allemand fait ressortir que la situation respective dans laquelle l'Allemagne et l'Etat du Congo se trouvent, sur leur frontière commune, en vertu de la convention de 1884, ne peut être modifiée sans l'assentiment du gouvernement allemand.

Bruxelles, 28 mai. — La *Réforme* apprécie comme suit le traité qui vient d'être signé entre le gouvernement anglais et le roi de Belgique, souverain indépendant du Congo :

Le traité par lequel le souverain du Congo a pris à bail de l'Angleterre l'immense province du Bahr et Ghazal, qui n'appartient pas à l'Angleterre, et lui a donné à bail un morceau du Congo, sans tenir compte du droit de préemption de la France ;

Ce traité par lequel toute une politique congolaise se révèle, grosse de conflits diplomatiques en Europe et de conflits sanglants en Afrique, a produit partout, aussi bien en Allemagne qu'en France et en Angleterre, une émotion et une stupéfaction profondes.

On finit par s'alarmer, même en Belgique, de la politique africaine du roi. Et il y a de quoi ; non seulement il se fait l'allié des projets de l'Angleterre, et l'adversaire de ceux de la France, mais encore il ne nous a mis dans la situation la plus fausse et la plus inquiétante, mais il nous entraîne dans la question de l'Egypte — qui eût cru que nous aurions quelque chose à voir dans la question d'Egypte ? — et se laisse mettre sur les bras une guerre inévitable avec les Arabes du Soudan !

Encore une interpellation

Paris, 29 mai. — Ayant appris que M. Poincaré avait l'intention de retirer le projet relatif au régime des boissons, pour ne le représenter qu'au mois de novembre prochain, M. Salis a écrit à M. Poincaré pour le prévenir qu'il l'interpellerait sur cette question.

M. Camille Dreyfus au poste

Paris, 29 mai. — M. Camille Dreyfus, ancien député radical, directeur de la *Nation* a été, dit la *Cocarde*, violemment pris à partie à midi et demie, au café du Croissant, par un Monsieur qui lui a reproché publiquement de ne pas payer son fils employé par lui et à qui il est dû cinquante francs. Des agents étant survenus pour mettre fin à la scène, M. Dreyfus a été, sur la réquisition du père de son jeune créancier, conduit au commissariat pour vider le différend.

Les services postaux maritimes

Paris, 29 mai. — Dans sa séance tenue ce matin sous la présidence de M. Etienne, la commission des services postaux maritimes a entendu M. Saint-Germain qui lui a fait un rapport verbal sur les dépenses qui résulteraient pour le Trésor de l'adoption du projet de gouvernement d'une part et d'autre part du contre-projet de la commission.

La *semaine prochaine elle entendra les directeurs des* navigations.

Menaces socialistes

Paris, 29 mai. — Les socialistes révolutionnaires du 20e arrondissement exposent dans une boutique inoccupée de la rue Henri-Chevreau les *couronnes qu'ils* n'ont pu déposer dimanche au Père-Lachaise.

Une pancarte explique que ces témoignages de pieux souvenirs « aux grands vaincus de 1871 » que les délégués socialistes n'ont pas voulu laisser aux mains de la police, se